



**NATIONS  
UNIES**

**HSP/OEWG-H.2024/5**



**ONU-HABITAT**

**Programme  
des Nations Unies pour  
les établissements humains**

Distr. générale  
16 septembre 2024

Français

Original : anglais

---

**Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s  
à composition non limitée sur le logement  
convenable pour tou(te)s**

**Première session**

Nairobi, 9–11 décembre 2024

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme  
de travail d'ONU-Habitat relatif au logement convenable,  
y compris la lutte contre le sans-abrisme et l'amélioration  
des taudis**

## **Progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail d'ONU-Habitat relatif au logement convenable, y compris la lutte contre le sans-abrisme et l'amélioration des taudis**

### **Rapport de la Directrice exécutive**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 2/7 de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur le logement convenable pour tou(te)s, adoptée lors de la deuxième session de l'Assemblée, en juin 2023. À l'alinéa d) du paragraphe 1 de cette résolution, l'Assemblée a demandé au Groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée d'examiner les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en matière de logement convenable.
2. Le présent rapport fournit : a) une synthèse du programme de travail d'ONU-Habitat ; b) une vue d'ensemble des projets en fonction du type d'intervention ; c) des réflexions pour la programmation future, en particulier la programmation visant les 40 % les plus pauvres de la population urbaine.
3. Le rapport est basé sur 138 projets de logement dans la période de planification stratégique actuelle (2019–2023) et sur l'évaluation de l'impact de l'approche d'ONU-Habitat en matière de logement pendant la période 2008–2019.
4. Les projets d'ONU-Habitat ont principalement porté sur des interventions liées au logement d'urgence (relèvement et reconstruction après une crise). D'autres domaines importants ont été la facilitation et l'habilitation de projets de construction et le financement de logements et l'auto-assistance assistée (amélioration des bidonvilles et interventions de prévention). L'approche normative d'ONU-Habitat s'est orientée vers la mise en œuvre des politiques de logement et des cadres stratégiques qui ont été adoptés dans de nombreux pays à la suite de ses conseils en matière de politiques.

## II. Mandat et contexte

5. Par les activités normatives et opérationnelles qu'il mène aux niveaux mondial, régional, national et local, ONU-Habitat aide les États Membres à bâtir des villes et des établissements humains durables. Il dirige et coordonne également les activités de suivi et d'établissement de rapports concernant les progrès accomplis au niveau mondial dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation de l'objectif de développement durable 11. Son mandat découle des priorités établies par l'Assemblée générale dans ses résolutions et décisions, notamment les résolutions 3327 (XXIX), 32/162 et 56/206. Le soutien offert par ONU-Habitat a pour objectif de renforcer les capacités des pouvoirs publics à tous les niveaux et celles des principales parties prenantes afin qu'ils puissent mettre au point et exécuter des politiques, des plans et des activités concrètes qui mènent au développement urbain durable. Ce soutien est également assuré par la mise en œuvre de projets menés au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement.

6. Le logement est au cœur des travaux d'ONU-Habitat, qui mettent l'accent sur le droit à un logement convenable pour tou(te)s. À l'issue de conférences internationales, en particulier les conférences des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), il a été convenu qu'il était nécessaire de mettre en place des politiques et des réglementations qui soutiennent des systèmes de logement efficaces, y compris des réformes visant à faciliter le processus de développement et de transfert des terres, à développer le financement du logement et à fournir à la fois des stratégies d'offre qui soutiennent la construction et la gestion de nouveaux logements et des mesures d'incitation de la demande telles que des subventions. Dans le cadre de toutes ces initiatives, il a été difficile d'atteindre les personnes extrêmement pauvres, car ces initiatives exigent des moyens de subsistance stables et un ciblage efficace.

7. Les conférences Habitat qui se tiennent tous les 20 ans depuis 1976 ont donné forme au programme de travail d'ONU-Habitat. Habitat I, qui s'est tenue à Vancouver, au Canada, en 1976, était axée sur les problèmes posés par l'urbanisation rapide, et plus particulièrement sur la croissance généralisée des établissements informels à faibles revenus dans les pays du Sud. Habitat II, qui s'est tenue à Istanbul en 1996, portait sur la nécessité de garantir un logement convenable pour tou(te)s et un programme de soutien aux communautés durables. Plus récemment, Habitat III, qui s'est tenue en 2016 à Quito, avait pour objectif de faire progresser un « Nouveau Programme pour les villes » inscrivant le logement au centre du développement urbain durable.

8. Le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2025 comprend un objectif visant à accroître l'accès sécurisé à des logements convenables et abordables. En 2019, les estimations du plan stratégique d'ONU-Habitat indiquaient une population de 22,5 millions de personnes ayant accès à un logement convenable dans les villes partenaires, avec une croissance progressive ciblée pour atteindre 30 millions de personnes en 2023. Dans le même temps, la proportion de la population urbaine vivant dans des taudis, des établissements informels ou des logements inadéquats dans les villes partenaires était estimée à 23,3 %, l'objectif étant de la ramener à 22,5 % d'ici à 2023.

9. Pour s'acquitter de ce mandat, ONU-Habitat applique une approche des projets de logement qui couvre tout un éventail d'interventions dans ce domaine, notamment : les politiques de logement ; les projets de facilitation ou d'habilitation (faisant intervenir soit l'industrie du bâtiment, soit le financement du logement) ; les travaux publics et les projets de partenariat public-privé visant à construire ou à vendre des logements à prix modérés ou abordables ; l'auto-construction assistée (comme les sites et services, les coopératives, l'assistance technique et les subventions à la construction, en nature ou en espèces) ; la réhabilitation et l'amélioration des taudis ; les logements publics ou sociaux ; ainsi que les logements d'urgence et la reconstruction, y compris pour les sans-abri, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les réfugié(e)s. Les projets renforcent les capacités des institutions locales, à travers une approche globale visant à améliorer et territorialiser les systèmes des pouvoirs publics afin de renforcer les prestations du secteur du logement, notamment au moyen des politiques, de la planification et de la réglementation ; de renforcer les capacités ; de renforcer les pratiques de construction ; d'améliorer les systèmes de résilience et les sites et services en tenant compte des besoins de tous les sous-groupes des communautés dans lesquelles ils se trouvent, y compris les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les migrant(e)s de retour et tous les groupes ethniques représentés.

10. Une évaluation de l'impact de l'approche d'ONU-Habitat en matière de logement convenable et abordable et de réduction de la pauvreté pour la période 2008–2019 a montré que les contributions d'ONU-Habitat au secteur du logement à travers son approche aux niveaux mondial, régional et national étaient largement appréciées par les parties prenantes du secteur du logement. ONU-Habitat est considéré comme un leader dans la création et la diffusion de connaissances sur les questions de logement, un défenseur constant du droit à un logement convenable et un acteur œuvrant à la promotion de la transformation de la vie des habitant(e)s de taudis. L'évaluation a révélé d'importantes différences interrégionales et intrarégionales et des variations entre les pays s'agissant de la manière dont l'approche du logement est mise en œuvre et de la manière dont les stratégies de logement sont abordées. L'évaluation a également permis de cerner plusieurs problèmes qui ont eu des incidences sur les travaux d'ONU-Habitat en matière de logement. Parmi les éléments critiques, on citera : la capacité limitée d'ONU-Habitat à s'assurer que les pouvoirs publics respectent les engagements pris lors d'événements mondiaux et dans les déclarations et accords signés ; le soutien limité qu'il apporte aux programmes nationaux de logement en raison de ses capacités réduites ; sa capacité limitée à soutenir et à mettre en œuvre des programmes de logement à grande échelle. ONU-Habitat est également perçu comme ayant réduit le rôle de défenseur énergique des droits au logement qu'il jouait auparavant. Certaines parties prenantes estiment que les liens d'ONU-Habitat avec la société civile se sont affaiblis.

11. Les résultats enregistrés par ONU-Habitat dans son approche du logement au cours de la période d'évaluation (2008–2019) sont les suivants :

- a) *Gestion des connaissances* : Plus de 100 rapports thématiques aux niveaux mondial, régional et national, 52 publications sur le droit au logement et 30 profils de pays concernant le logement ;
- b) *Plaidoyer* : Les forums urbains mondiaux ont attiré des milliers de participant(e)s ; 167 pays ont adopté le Nouveau Programme pour les villes et le programme participatif d'amélioration des taudis a bénéficié à près de 10,5 millions de personnes vivant dans 39 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et dans 190 villes ;
- c) *Conseils en matière de politiques* : 34 politiques nationales de logement, 21 politiques et/ou stratégies nationales d'amélioration et de prévention des taudis et 32 stratégies d'amélioration et de prévention des taudis à l'échelle de la ville ;
- d) *Assistance technique et renforcement des capacités* : La Ligue des États arabes doit élaborer la stratégie de logement et de développement urbain durable à l'horizon 2030 pour les pays arabes, et 200 ministères, collectivités locales, organisations non gouvernementales, organisations communautaires et acteurs du secteur privé ont été formés à l'approche qui sous-tend le programme participatif d'amélioration des taudis ;
- e) *Mise en œuvre* : Au total, un million d'unités de logement ont été construites selon la VIIe évaluation de l'impact de l'approche d'ONU-Habitat en matière de logement convenable et abordable et de réduction de la pauvreté pour la période 2008–2019 dans les pays d'Asie-Pacifique par le truchement du « processus populaire » ; la sécurité d'occupation a été améliorée pour plus de 800 000 habitant(e)s de taudis et les conditions de vie ont été améliorées pour plus de 500 000 habitant(e)s de taudis au moyen du programme participatif d'amélioration des taudis.

### III. Répartition des interventions prévues dans les projets de logement du cycle de planification stratégique actuel

12. Les États arabes et l'Amérique latine sont les plus nombreux à être concernés par les 138 projets de logement répertoriés dans le cycle de planification stratégique actuel. Les interventions les plus réussies du Bureau régional pour les États arabes ont eu lieu dans des contextes d'urgence et en lien avec les réfugié(e)s. Elles concernaient des déplacements induits par les conflits et le climat et s'accompagnaient d'une sensibilisation à relativement grande échelle sur les solutions de logement temporaire, dont la dynamique est différente et qui n'ont qu'une incidence directe limitée sur le système de logement principal. D'autre part, de nombreuses interventions du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont tendance à porter sur des échelles relativement petites. Elles soutiennent des politiques de logement relatives à l'entretien, à la croissance interne et à l'équité, et l'amélioration des infrastructures réalisée dans une certaine mesure ne touche souvent que quelques milliers de ménages.

13. En termes de financement, les États arabes et l’Afrique sont en tête de liste des 10 pays qui obtiennent le plus de financement du logement. L’Iraq et le Mozambique bénéficient respectivement d’allocations de 126 298 144 et 48 004 920 dollars, l’Égypte, le Liban, la République démocratique populaire lao, le Ghana, la République arabe syrienne, les Philippines, le Sri Lanka et le Kenya venant compléter la liste. Dans la zone couverte par le Bureau régional pour l’Afrique, la plupart des financements semblent être consacrés au renforcement des politiques de logement, ce qui permettrait de surmonter certains des problèmes liés à l’urbanisation rapide, en particulier en matière de renforcement des capacités, de disponibilité des données et de cadres de gouvernance globaux. Dans la zone couverte par le Bureau régional pour les États arabes, le financement se concentre sur le lien entre aide humanitaire et développement et concerne le logement d’urgence ou la reconstruction.

#### **IV. Répartition des types d’intervention en matière de logement du cycle de planification stratégique actuel**

14. Sur les 138 projets répertoriés, les logements d’urgence (42), les politiques de logement (37) et l’assistance à l’auto-construction (24) arrivent en tête des types d’intervention en matière de logement.

15. À l’échelle mondiale, la région arabe est en tête pour ce qui est des interventions d’urgence en matière de logement et l’Amérique latine est en tête pour ce qui est des politiques de logement. Le portefeuille de projets de logement en Afrique se compose essentiellement de projets de facilitation et d’habilitation (sept au total), ceux des États arabes et de la région Asie-Pacifique se composent principalement de logements d’urgence et ceux de l’Europe et de l’Amérique latine d’interventions en matière de politique de logement. Les projets mondiaux et multirégionaux sont largement influencés par les politiques de logement et les interventions dans le domaine de l’auto-construction assistée.

16. En termes d’allocation de fonds par type d’intervention, le logement d’urgence arrive en tête avec 129 907 778 dollars. Les projets de facilitation reçoivent 96 944 788 dollars, les projets de partenariats public-privé 33 346 066 dollars, les politiques de logement 32 733 266 dollars et les projets d’assistance à l’auto-construction 29 547 936 dollars.

17. L’approche mondiale d’ONU-Habitat en matière de logement étant largement axée sur le logement d’urgence, les projets de facilitation et d’habilitation du logement et les projets d’auto-construction assistée, il serait important non seulement d’analyser les impacts et les résultats de l’approche dans l’amélioration de l’accès à un logement convenable, mais aussi de mieux comprendre les conséquences du fait que le plus grand nombre de projets et de financements sont consacrés à des interventions de logement d’urgence, principalement dans les États arabes, dans des contextes de déplacement induits par les conflits et le climat, alors qu’un montant négligeable du financement va à des interventions en matière de logement public ou social. À la lumière des différentes stratégies déployées dans chaque région, il est primordial d’analyser le déséquilibre géographique des projets de logement et de déterminer quelle approche est la plus efficace pour fournir un logement convenable à tou(te)s en fonction de contextes et de dynamiques du marché du logement sensiblement différents, en particulier pour les ménages les plus vulnérables.

#### **V. Conclusions**

18. Le programme de travail met l’accent sur le logement d’urgence et sur la facilitation de projets. Il présente un besoin accru de diversifier le portefeuille à travers les types d’intervention et de se concentrer davantage sur la tranche des habitant(e)s urbain(e)s à faible revenu, qui bénéficient généralement le plus des programmes d’auto-construction assistée et de logement public.

19. Bien que l’objectif de développement durable relatif à la construction de logements sûrs et abordables (cible 1 de l’objectif 11) soit pris en compte dans plusieurs documents de projet d’ONU-Habitat, de nombreux projets n’ont pas d’impact direct sur le logement en tant que tel.

20. La répartition géographique des projets n’est pas équilibrée, avec une concentration de projets dans la région arabe axés sur le logement d’urgence et un besoin évident d’accorder une plus grande attention aux questions de développement à moyen et long terme découlant de l’urbanisation rapide en Afrique subsaharienne et dans certaines parties de la région Asie-Pacifique.

21. ONU-Habitat a clairement la possibilité de développer son créneau sur le rôle joué par le logement dans le lien humanitaire-développement-paix.

22. Il est manifestement nécessaire d’étouffer les travaux d’ONU-Habitat sur le lien entre logement et changements climatiques, à des fins tant d’atténuation que d’adaptation.

---

23. ONU-Habitat pourrait développer des partenariats et une collaboration avec les institutions financières internationales, ainsi qu'avec d'autres partenaires du développement, des organisations non gouvernementales internationales et des organisations philanthropiques, afin d'optimiser les contributions et la portée géographique par l'action groupée, notamment au moyen d'une convergence autour de normes fondamentales en matière de logement convenable pour tou(te)s, et d'un accord sur une stratégie commune visant à remédier aux problèmes des 40 % de la population dont les revenus sont les plus faibles.

24. Si ONU-Habitat possède certes une expérience étendue et reconnue dans la plupart des aspects des stratégies, politiques et programmes de logement, ses ressources relativement limitées signifient que, bien que nombre de ses interventions aient été techniquement réussies, elles tendent à se cantonner à une échelle relativement petite et ne bénéficient souvent qu'à quelques milliers de ménages. La plupart des interventions réussies ont eu lieu dans des contextes d'urgence ou liés aux réfugié(e)s, qui présentent une dynamique différente et n'ont qu'une incidence limitée sur le système de logement général.

---